UQÀM

Département de mathématiques, UQAM

# MAT1191 - Compléments de Mathématiques

Hiver 2020, groupe 20

---

## Information générale

| | |
|---|---|
| Professeur | CLARENCE SIMARD<br>simard.clarence@uqam.ca<br>Bureau PK-5635 |
| Démonstrateur | VINCENT LABERGE |
| Horaire | mardi, 10h30 à 12h00 (SH-3260), cours magistral,<br>jeudi, 9h00 à 10h30 (SH-R810), cours maristral,<br>mercredi, 10h30 à 12h30 (SH-3140), exercices. |

## Description et contenu du cours

Introduction au raisonnement mathématique : preuve directe, indirecte, par contradiction, par induction, langage ensembliste, propriétés des nombres réels. Notion de borne, supremum et infimum. Limites des suites. Définition des séries infinies, étude de leur convergence grâce à divers critères : Cauchy, D'Alembert, Leibniz, comparaison, etc. Convergence absolue et ses conséquences pour les réarrangements de séries. Limites de fonctions, fonctions continues et fonctions dérivables.

Rappel du calcul matriciel : introduction à l'algèbre linéaire, matrices et résolution de systèmes d'équations linéaires, déterminants, inverse d'une matrice. Espaces vectoriels, produit scalaire, norme, bases, bases orthogonales. Quelques applications et généralisations.

## Organisation du cours

Cours magistraux construits sur les notes de cours du professeur provenant de différentes sources.

## Bibliographie

**Référence principale :**

- Notes de cours disponibles sur moodle et présentation magistrale.
- Listes d'exercices disponibles sur moodle.

**Autres références:**


- Jacques Labelle et Armel Mercier, Introduction à l'analyse réelle, Modulo Éditeur.
- Jerrold E. Marsden et Michael J. Hoffman, Elementary classical analysis, second edition, W.H. Freeman and Company.
- David C. Lay, Algèbre Linéaire théorie, exercices & applications, De Boeck & Larcier s.a.

## Évaluation

L'évaluation comportera deux quiz et deux examens.

- Quiz 1: mercredi 29 janvier, 10h30 à 11h30, 10% de la note finale.
- Examen 1: mardi 3 mars, 9h00 à 12h00, 40% de la note finale.
- Quiz 2: mercredi 1 avril, 10h30 à 11h30, 10% de la note finale.
- Examen 2: jeudi 21 avril, 9h00 à 12h00, 40% de la note finale.

**Étudiants en situation d'handicap**: Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap, dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant en situation de handicap sont invités à remettre ce document à leurs professeurs et chargés de cours dès le début de la session, afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminés de concert avec chacun des professeurs et chargés de cours. Les étudiants qui ont une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

**Politique de reprise des examens**: Aucune reprise d'examen ne sera permise, à moins de conditions exceptionnelles. La reprise d'examen n'est pas un droit mais un privilège. Dans le cas où une reprise aura été autorisée par le professeur et par le département, l'examen de reprise doit être plus difficile que l'original pour tenir compte du temps d'étude supplémentaire disponible, par souci d'équité pour les autres étudiants. L'examen de reprise sera un examen écrit ou oral au choix du professeur.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

## Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

**Pour plus d'information :**
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

**Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2019